

## SDAASP – compléments pour avis

Parmi les actions retenues dans le projet de SDAASP, certaines bénéficieront de l'accompagnement de la communauté d'agglomération, et certaines sont ou seront mises en œuvre par la communauté car relevant de ses compétences.

C'est ainsi le cas pour :

### **Axe 1 : Agir contre la désertification médicale**

- la communauté, via notamment son office de tourisme, peut contribuer à promouvoir le territoire, son cadre de vie, son offre de services, et son action publique volontariste, notamment lors des journées organisées par les associations des internes et des stagiaires
- la politique de l'habitat mise en œuvre peut contribuer à l'attractivité du territoire en soutenant le développement de l'offre de logements adaptés à l'accueil de professionnels
- l'organisation de l'offre de soins de proximité est une des préoccupations des élus du territoire et le Bureau a validé la mise en œuvre d'une réflexion globale sur le territoire, qui sera conduite avec les partenaires compétents, eu égard aux premiers projets de mutualisation de l'offre de soins (MSP du bassin de vie de Graulhet, projet de MSP Lagrave-Cadalen, projet d'espace multi-services accueillant des professionnels médicaux à Castelnaud de Montmiral) et à la désertification médicale subie par des communes
- des actions de prévention pour les publics en situation de précarité sont menées dans le cadre de la politique de la ville au titre des deux contrats de ville de Gaillac et Graulhet, dans le cadre du Contrat Local de Santé signé en 2014 sur le bassin graulhétien, dans le Projet de Santé élaboré par les professionnels partenaires de la MSP à Graulhet.

### **Axe 2 : Accompagner les usagers dans l'utilisation d'internet**

- préalablement par l'engagement financier de la communauté d'agglomération à la mise en œuvre du SDTAN inscrit dans son Programme Pluriannuel d'investissement
- par les actions de développement et d'accompagnement aux usages numériques, la mise à disposition de postes informatiques d'accès au public et l'accès au Wifi gratuit dans les médiathèques et dans les cyberbases
- par l'équipement numérique dans les écoles pour un accès de proximité et une utilisation appropriée dès le plus jeune âge
- par le positionnement affirmé de l'office de tourisme en matière de tourisme numérique : actions de diffusion de l'information via le numérique (bornes interactives, site internet responsive, internet de séjour, ...), actions d'accompagnement des prestataires aux usages numériques, promotion et veille sur la e-reputation de la destination avant, pendant et après le séjour, et sur les réseaux sociaux.

### **Axe 3 : Développer et promouvoir la mutualisation des services au public**

- en accompagnant les dynamiques collectives des professionnels de santé en partant de l'expérience des MSP en cours de création

### **Axe 4 : Faciliter les déplacements des personnes peu mobiles**

- la communauté d'agglomération est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 autorité organisatrice de la mobilité
- par la réalisation d'une enquête sur les déplacements pour analyser les besoins et l'élaboration d'un plan de mobilité
- par la réalisation des projets d'intermodalité, en particulier le Grand Projet pour la Croissance et l'Attractivité des Territoires
- par l'organisation du Transport à la demande sur son territoire et des déplacements urbains

### **Axe 5 : Développer l'activité commerciale locale**

- par la mise en œuvre et l'élargissement à l'ensemble du territoire du PACTe avec l'ingénierie consacrée et l'animation réalisée par les managers de centre-ville
- par la réflexion sur un programme de valorisation des centres villes, centres bourgs et coeurs de village intégrant la problématique de la revitalisation commerciale
- par la prise en compte dans les documents d'urbanisme de cette préoccupation de maintien de l'activité commerciale dans les centres villes et centres bourgs